



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viticulture

Question écrite n° 9823

## Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les nouvelles restructurations du négoce du cognac qui s'annoncent en 1998. En effet, il conviendrait de s'assurer que ces projets de regroupements de distributions internationales des grandes marques de spiritueux sont sans conséquence sur l'emploi dans la région de Cognac. Les années récentes ont été marquées par une réduction très sensible de l'emploi dans les chais des négociants de cognac sans contrepartie pour l'économie locale alors que les moyens financiers des entreprises concernées auraient pu permettre des créations d'activités nouvelles. Aussi lui demande-t-elle si elle envisage de prendre des mesures afin d'éviter une nouvelle augmentation du chômage dans la région de Cognac.

## Texte de la réponse

La région des Charentes connaît depuis plusieurs années des difficultés liées au recul des ventes de Cognac, qui se sont aggravées en 1998 à la suite de la crise financière survenue dans le Sud-Est asiatique. Ces difficultés ont des conséquences néfastes sur la viticulture et sur l'économie générale de la région, touchée par le chômage. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé en novembre 1998 un plan d'adaptation de la viticulture des Charentes, destiné à permettre une réorientation progressive de la production viticole de cette région dans les prochaines années. Ce plan comprend notamment le décret n° 98-1128 du 14 décembre 1998 relatif à la mise en oeuvre de la quantité normalement vinifiée qui permettra d'inciter les viticulteurs à arracher et à reconverter les vignobles dont le produit ne trouve plus de débouché dans le Cognac. Cette incitation sera renforcée par l'attribution d'aides complémentaires à la reconversion en vue de la production de vin de pays, et par un dispositif spécifique de préretraite. Un dispositif de soutien conjoncturel sous forme d'un prêt de campagne sera accordé aux viticulteurs qui s'engagent à livrer au moins 12 hl/ha à la distillation préventive. Enfin une mission d'appui technique à la reconversion a été décidée et sera très prochainement mise en place, ainsi qu'une aide de 5 MF à la promotion du Cognac sur les marchés extérieurs. C'est par ces mesures que le Gouvernement entend éviter que ne s'étendent les difficultés de cette région et mettre en place les conditions d'une dynamique nouvelle de la filière viti-vinicole, en s'appuyant sur l'ensemble des professionnels de la viticulture et du négoce qui ont été appelés à soutenir ce plan.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9823

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 février 1998, page 634

**Réponse publiée le** : 25 janvier 1999, page 426